**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

**Band:** 42 (1934)

Heft: 4

**Artikel:** Commission des Monuments historiques

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-32655

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Commission des Monuments historiques

La Commission des Monuments historiques a eu sa séance annuelle le 18 juin au Département de l'Instruction publique sous la présidence de M. Perret, conseiller d'Etat.

M. Perret a tout d'abord adressé à M. Albert Naef qui, atteint par la limite d'âge, va quitter ses fonctions, un hommage de reconnaissance pour tout ce qu'il a fait depuis 35 ans pour la conservation ou la restauration d'un grand nombre d'objets, de monuments et d'édifices religieux.

On sait que M. Naef fut l'initiateur de notre loi vaudoise du 10 septembre 1898 sur la conservation des Monuments historiques, loi excellente, dont se sont inspirés divers cantons et même des pays étrangers. Il est devenu, en archéologie, une autorité reconnue partout.

M. Naef a présenté ensuite un rapport sur les principaux travaux accomplis au cours de l'année. Il a insisté tout d'abord sur la restauration très réussie du temple d'Orbe à laquelle MM. Gilliard et Godet ont présidé avec tous leurs soins et toute leur expérience. Nos lecteurs ont lu à ce sujet la belle étude de M. Fréd. Gilliard dans notre précédente livraison.

La restauration du temple d'Ollon suit son cours. Celle du temple de Villeneuve est, en revanche et très malheureusement arrêtée, ce qui permet à l'humidité d'y continuer ses dégâts. M. Alfred Reymond, à Vevey, a assuré avec beaucoup de goût et de succès la restauration de la très jolie fontaine de la Justice à Cully.

M. Louis Bosset, architecte à Payerne, poursuit avec prudence l'œuvre de longue haleine qui est la restauration de l'Abbatiale. La disparition des prisons qui occupent encore une partie de l'édifice est essentielle pour la poursuite des travaux; on espère arriver très prochainement à une solution favorable de cette question. La restauration du chœur est terminée; on a été un peu surpris de n'y découvrir aucune trace d'un édifice antérieur. On a découvert, en revanche, un sarcophage assez curieux qui doit appartenir à la période de transition romaine-mérovingienne.

Les mosaïques romaines de Nyon et du Labyrinthe à Boscéaz continuent à préoccuper la Commission. Celle de Nyon n'a pas encore trouvé son emplacement définitif et celle du Labyrinthe, recouverte de terre, court de multiples dangers. Il y a là une restauration urgente à opérer et qui attirera sûrement l'attention du successeur de M. Naef dès son entrée en fonctions.

La Commission a paru se ranger tout à fait à la manière de voir de l'un de ses membres les plus expérimentés, qui après avoir constaté ce qui a été fait depuis quelques années, voudrait recommander aux architectes et surtout aux décorateurs de se modérer dans l'ornementation picturale des édifices que l'on restaure. Il arrive que pour un petit ornement retrouvé, on le multiplie à l'excès en recouvrant ainsi de grandes surfaces que l'on avait volontairement laissées libres à l'origine, et qui donnaient à l'ensemble architectural de la lumière et de l'ampleur. Il importe de revenir à plus de sobriété et, par cela même, de s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres pays, en France surtout.

La Commission a décidé de classer comme Monuments historiques le temple de Pampigny sur la proposition de M. Naef. Il en est de même, sur la demande de M. Burnat, des restes des remparts de la Tour de Peilz et d'une façade du bâtiment des prisons, à Moudon, où M. Cherpillod, ancien syndic, avait déjà accompli, à ses frais, divers travaux d'utile sauvetage. La Commission a enfin décidé le classement de la pittoresque et très connue façade de la maison de M<sup>me</sup> R. Dutoit, à la rue du Château, à Moudon, la « Maison des Etats », quoique les Etats de Vaud n'y aient jamais siégé.

On visita ensuite la Cathédrale qui, pourvue maintenant de presque tous ses vitraux, est malheureusement devenue trop sombre pour que l'on puisse facilement en apprécier l'architecture.

L'après-midi fut consacrée par la Commission à la visite des fouilles de Vidy, sous la direction de M. Maxime Reymond et de M. Fréd. Tauxe, conservateur du Musée historique. Ils ont montré l'intérêt des découvertes faites, dont la conservation est assurée grâce à la bonne volonté manifestée par le propriétaire du terrain, M. Martin. On peut remarquer trois ou même quatre époques constructives dans les murs de cette grande construction, qui sont de texture et de conservation assez variées. Quant aux peintures très frustes que l'on peut voir dans une salle, elles paraissent dater de la fin de l'époque romaine ou du commencement de la période mérovingienne. C'est là, sans doute, une des raisons principales de leur rareté et de leur valeur.